

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-25
du 19 Octobre 2023

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant la période du 10 au 24 novembre 2023 les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
10/11/2023	Hot dog	4 euros
24/11/2023	Hamburgers	6 euros

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 20 OCT. 2023
Notifiée le : 20 OCT. 2023
Affichée le : 20 OCT. 2023

